

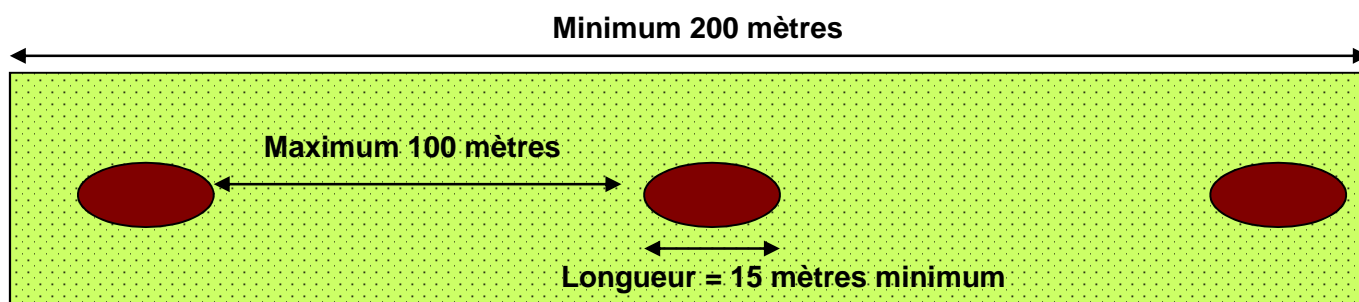
## CAHIER DES CHARGES

### La Bande Tampon Bouchon (BTB)

#### Principe

L'emplacement du projet de bande tampon bouchon sera déterminé en fonction des infrastructures agro-écologiques existantes (bosquets, haies, talus, ...), dans le but de **renforcer le maillage paysager**.

La bande tampon bouchon, d'une largeur totale de **6 à 8 mètres**, est composée d'une **bande enherbée** ponctuée de plots arbustifs (ou bouchons).



#### La bande enherbée

##### Implantation

Largeur de 6 mètres minimum et 8 mètres maximum.  
 Longueur minimum de 200 mètres  
 Couvert obligatoire à base d'un mélange de graminées et de légumineuses.  
 Privilégier les graminées pérennes peu compétitives (pâturin des près, pâturin commun, ...) et les légumineuses pérennes (trèfle blanc, luzerne lupuline, lotier corniculé, ...)  
 Semis d'automne (à privilégier) avant le 30 août  
 Semis de printemps (autour du 20 mars)

##### Entretien

Pas de broyage des banquettes herbeuses entre le 15 avril et le 1<sup>er</sup> août (période de reproduction de la faune)

#### Les bouchons

##### Plantation

1 bouchon minimum par tranche de 100 mètres de bande enherbée.  
 Emprise de 30 m<sup>2</sup> par bouchon (15 plants minimum d'essences buissonnantes)  
 Protections individuelles obligatoires autour des plants  
 Plantation sur paillage biodégradable obligatoire  
 Au moins 80% d'essences indigènes  
 Installation d'agrains recommandée

##### Entretien

Pas de taille d'entretien entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 juillet (période de reproduction de la faune)

## Le coup de pouce des chasseurs

Prise en charge du montant HT des fournitures des bouchons (plants, protections gibiers et paillage) à hauteur de 100%, dans la limite d'un bouchon type par tranche de 100 m.

### Modalité de versement :

L'intégralité de l'aide sera versée aussitôt après la plantation, sur présentation des factures acquittées et après vérification des réalisations sur le terrain par les techniciens de la FDCM ou les personnes déléguées par la FDCM.

**ATTENTION** : seuls seront aidés les territoires ou les détenteurs de droit de chasse adhérent à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne.

## Comment bénéficier de cette aide financière à la plantation d'une BTB ?

Les dossiers de demande doivent être transmis à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne avant le 15 juin pour une mise en place à l'automne-hiver suivant.

Un contrat liera obligatoirement le bénéficiaire et la FDCM pendant une durée minimum de 10 ans.

Une autorisation du propriétaire de la parcelle est exigée.

## Prise en compte au titre des aides de la Politique Agricole Commune

Admissibilité et Conditionnalité (BCAE 7)	SIE
Présence sur <b>l'exploitation</b> et largeur ≤ 10 m  La norme BCAE 7, avec une obligation de maintien par l'exploitant, s'applique dans le cas où les bouchons sont considérés comme des « haies » au titre des SIE (2)	<b>Présence sur une terre arable</b> ou en bordure immédiate de celle-ci ⇒ 2 possibilités pour une BTB de 6 à 8 m de large :  (1) « bordure de champs sans production » pour l'ensemble de la BTB (2) « bordure de champs sans production » pour les tronçons en bande enherbée, et « haie » pour les bouchons

*Pour plus de précisions sur les modalités de déclaration, merci de vous rapprocher de la DDT, Chambre d'Agriculture ou FDSEA de la Marne.*